

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement :

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. **Le 15 janvier 2019** le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, un premier projet de règlement numéro PC-2775-55-PD1, modifiant le Règlement de zonage PC-2775 en ce qui concerne les matériaux de pavage autorisés dans les aires de stationnement extérieures et les voies d'accès.
2. L'objet de ce projet de règlement vise à préciser l'aménagement et les types de matériaux des aires de stationnement extérieures et des voies d'accès.
3. **Le 5 février 2019**, à 19h30 où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
4. Au cours de cette assemblée, le maire, ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du Service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, à l'exception des jours fériés, du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h à 16h30 et sur le site internet de la Ville à www.pointe-claire.ca.

Donné à Pointe-Claire, ce 23^{ième} jour de janvier 2019

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION

To the persons interested in the draft by-law:

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, of the following:

1. On **January 15th, 2019**, the Pointe-Claire City Council adopted, by resolution, a first draft by-law number PC-2775-55-PD1, amending the Zoning By-law PC-2775 regarding paving materials authorized in outdoor parking areas and access lanes.
2. The object of this draft by-law is to specify the layout and the type of materials for exterior parking areas and access lanes.
3. On **February 5th, 2019**, at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
4. During this meeting, the Mayor or another person designated by him for this purpose, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
5. This draft by-law includes provisions that are subject to the approval process by way of referendum.
6. The draft by-law may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Friday with the exception of holidays, from 8:30 a.m. and until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m. and on the City website at www.pointe-claire.ca

Given in Pointe-Claire, this 23rd day of January 2019

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk